



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Information

<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b> <b>Bureau de la formation continue et du développement des compétences</b> <b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2022-754</b>  <b>04/10/2022</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2023

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Recrutement de formateurs occasionnels sur le dispositif de formation PAC à destination des nouveaux arrivants.

#### Destinataires d'exécution

Administration centrale

DRAAF/DAAF

SGCD

Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales - Etablissements d'enseignement technique agricole - Etablissements d'enseignement supérieur agricole - Etablissements publics et opérateurs du MASA

**Résumé :** cette note présente le cadre du dispositif de formation « PAC - nouveaux arrivants » et le profil de formateurs recherchés ainsi que les attentes et les engagements de l'administration vis-à-vis de ces formateurs.

**Textes de référence :-** Note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 4 janvier 2017 relative aux formateurs participants à des activités de formation à titre d'activité accessoire pour le compte du ministère chargé de l'agriculture ;

- Note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-73 du 27 janvier 2022 relative au dispositif 2022 des formations PAC destiné aux nouveaux arrivants.

## **1. CADRE DU DISPOSITIF**

Le dispositif de formation continue sur le thème de la politique agricole commune (PAC) à destination des nouveaux arrivants est inscrit au programme national de formation (PNF) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il a vocation à apporter aux agents nouvellement arrivés au ministère le socle des connaissances et compétences sur les différents aspects de la politique agricole commune, essentiel à l'exercice de leurs activités professionnelles.

Ce dispositif se compose de huit modules, comprenant un tronc commun centré sur les activités des services d'économie agricole (SEA) et des formations spécifiques à certaines missions (ex : gestion de la base exploitants, coordination des contrôles...). Il est animé par le bureau de la formation continue et de développement des compétences (BFCDC), l'institut de formation des personnels du ministère chargé de l'agriculture (INFOMA) en lien avec la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et l'agence de services et de paiement (ASP).

Les formations sont déployées sur différents sites et s'appuient sur un réseau de formateurs occasionnels en provenance du MASA, de l'ASP ou de l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) pour l'élaboration des supports pédagogiques et l'animation des différentes sessions de formation.

Le recours à des formateurs occasionnels internes est essentiel pour garantir la qualité de ce parcours de formation. Grâce à leur expérience terrain, ces formateurs internes du MASA, de l'ASP et de l'ODEADOM (en lien avec les référents réglementaires de la DGPE) sont en effet en mesure d'adapter et de contextualiser le contenu des malettes pédagogiques au plus près de l'évolution continue de la réglementation PAC et de sa gestion.

Il est donc demandé aux encadrants de contribuer à la consolidation et au développement du réseau des formateurs PAC en facilitant la mobilisation de leurs agents actuellement membres du réseau et en soutenant les demandes des agents souhaitant rejoindre ce réseau des formateurs « PAC - nouveaux arrivants ».

L'accompagnement aux changements structurels induits par l'application de la nouvelle programmation 2023-2027 de la PAC pour les agents du MASA nécessite un effort particulier de formation et accroît le besoin de formateurs occasionnels pour garantir l'acquisition et l'actualisation des compétences des agents concernant cette nouvelle programmation.

## **2. CONDITIONS D'EXERCICE ET MODALITÉS DE RECOURS AUX FORMATEURS**

Les candidats recherchés par le BFCDC doivent :

- Être en poste depuis au moins deux ans sur des missions d'instruction des dossiers concernés ;
- Maîtriser les outils de gestion correspondant ;
- Être capable d'intervenir en binôme, d'établir une relation de coopération avec son co-animateur pour créer une véritable dynamique de formation ;
- Manifester un intérêt pour la pédagogie et la transmission de connaissances.

Les formations sont généralement dispensées en binôme, les novices seront associés à un formateur expérimenté dans la mesure du possible.

Les activités pédagogiques sont rémunérées dans les conditions prévues par la note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 4 janvier 2017 susvisée.

L'engagement du formateur fait l'objet d'une convention tripartite, signée par le responsable hiérarchique, le formateur et le BFCDC.

Chaque formateur anime, a minima, une session de formation par an, d'une durée moyenne de trois jours, variant selon les modules et participe au séminaire annuel du réseau.

Les primo formateurs devront se former aux méthodes pédagogiques d'animation d'un groupe en suivant une formation proposée dans l'offre de formation nationale ou régionale, y compris interministérielle, avec l'appui de leur responsable local/animateur de formation.

### **3. APPEL À CANDIDATURES**

Afin de faire face au départ de formateurs, ayant effectué une mobilité ou fait valoir leurs droits à la retraite, et maintenir ce dispositif de formation opérationnel en 2023 dans un contexte rénové par la nouvelle programmation PAC 2023-2027, le BFCDC, en lien avec l'INFOMA, **recrute huit nouveaux formateurs pour les modules de formation suivants :**

- **module base exploitant** : recrutement de 2 formateurs de l'ASP ou du MASA ;
- **module aides surfaciques** : recrutement de 2 formateurs du MASA ;
- **module aides animales** : recrutement d'1 formateur MASA ;
- **photo interprétation** : recrutement de 2 formateurs de l'ASP et d'1 formateur du MASA.

Les agents intéressés sont invités à en informer l'INFOMA et le BFCDC et à envoyer leur candidature (annexe1), visée par leur supérieur hiérarchique, par courriel à l'intention de :

- INFOMA : Bruno GELIN et Nathalie ESTEBANEZ [formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)
- BFCDC : Thomas ROUSSEAU [thomas.rousseau@agriculture.gouv.fr](mailto:thomas.rousseau@agriculture.gouv.fr)

Le Chef du service des ressources humaines

Xavier MAIRE



## CANDIDATURE

### Formateur du dispositif « PAC - nouveaux arrivants » 2023

#### Renseignements

Nom :

Prénom :

Fonctions:

Affectation :

Téléphone :

Courriel :

#### Questionnaire

Avez-vous déjà été formateur du dispositif « PAC nouveaux-arrivants » :      oui       non

Si oui, merci de mentionner votre ou vos groupes thématiques et l'année:

Avez-vous des expériences en tant que formateur ou d'animation de groupe :      oui       non

Si oui, merci de les préciser :

  

Avez-vous déjà suivi une (ou des) formation(s) de ce dispositif en tant que stagiaire :      oui       non

Si oui, merci de préciser (la ou les) thématique(s) ainsi que l'année de formation :

  

Sur quel module du dispositif de formation êtes-vous intéressé à être formateur ?

Fait à :  le :

Le supérieur hiérarchique :

Le formateur interne :